

# Faut-il réformer le droit de grève ?

**Le 18 février** est la « Journée d'action mondiale pour le droit de grève ». Un droit démocratique. Illimité ?...

**F**aut-il donner un tour de vis au droit de grève ? A chaque action syndicale d'envergure, singulièrement quand les transports en commun sont à l'arrêt ou que des piquets de grève empêchent des non-grévistes de rejoindre leur lieu de travail, la question revient sur le tapis. Les organisations de défense des travailleurs en sont à ce point conscientes que la Confédération syndicale internationale a décrété la journée du 18 février « Journée d'action mondiale pour le droit de grève ».

Sur papier, les points de vue sont totalement figés.

A ma gauche, les syndicats. « *Nous observons actuellement une régression dramatique des droits fondamentaux conquis de longue lutte depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle* », affirme le secrétaire général de la CGSP wallonne, Gilbert Lieben, dans une carte blanche publiée sur nos supports numériques. Et d'énumérer les griefs : « *Criminalisation grandissante des mouvements sociaux, arrestations "préventives" lors de manifestations, restriction des libertés et atteintes à la vie privée, principe de la concertation sociale foulé du pied par les mandataires politiques...* ».

A ma droite, le patronat. « *La FEB demande une évaluation et une révision des règles actuelles relatives au droit de grève* », écrivait en décembre dernier le directeur général de la FEB, Bart Buysse, au lendemain d'une de ces actions sociales qui ont émaillé l'automne. « *En effet, ce droit n'est pas absolu. Il est indispensable de disposer d'un cadre légal pour le droit de grève, assorti de conditions, limitations et procédures claires. Ce cadre fait actuellement défaut. Nous devons examiner comment grévistes et syndicats peuvent être davantage responsabilisés à cet égard.* »

De fait, il n'existe pas, en Belgique, de

dispositions légales spécifiques qui définissent le terme de « grève », laquelle demeure toutefois une liberté fondamentale inscrite implicitement dans plusieurs décisions et textes légaux. Notre pays a par ailleurs ratifié la Charte sociale européenne, qui reconnaît le droit de grève comme un droit social de base.

Si personne ne remet sérieusement en cause le droit de partir en grève quand un préavis dûment déposé est arrivé à expiration, ce qui est contesté, on le sait, ce sont d'une part les grèves sauvages, et d'autre part l'interdiction faite à ceux qui désirent travailler de le faire. Ce dernier argument fait bisquer les syndicats. « *Le droit de travailler, si on y*

*réfléchit, ne devrait pas s'appliquer seulement à ceux qui ont un travail*, affirment Sharan Burrow (CSI), Bernadette Segol (CES), Olivier Valentin (CGSLB), Marie-Hélène Ska (CSC), Marc Goblet (FGTB) et Alexis Deswaef (Ligue des Droits de l'Homme), dans une autre tribune, également disponible sur notre site. *Les quelque 650.000 personnes qui dans notre pays sont d'une façon ou d'une autre privés de travail, aimeraient bien qu'on leur reconnaisse aussi le droit au travail. Et ceux qui ont un travail et à qui on décide de l'enlever, sont bien contents de disposer du droit de grève pour au moins tenter de conserver ce travail dont on leur dénie tout à coup le droit.* »

En fait, les deux camps se retrouvent derrière l'article 23 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, qui stipule que « *toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage* »... ■

W. B.

**L'EXPERT****« Les luttes ne sont plus partagées »**

Partir en grève ? « Ça change quoi ? », entend-on souvent... Nous avons interrogé Bruno Frère, qui enseigne la théorie sociale et la sociologie politique à l'Ulg et à Sciences Po Paris.

**Arrêter le travail, descendre dans la rue... est-ce que cela a encore un sens en 2015 ?**

*Si l'on renverse la question - « Est-ce que ne pas manifester aurait du sens ? » - on réalise que oui, manifester a un sens, car ne pas le faire, c'est d'une certaine manière accepter, pour les citoyens, de perdre une voie d'expression politique. Ce qu'attendent les grands dirigeants du monde, c'est précisément que les citoyens réagissent le moins possible et soient le moins visibles possible dans l'espace public, pour que les mesures d'austérité puissent passer sans douleur. Donc, ne pas manifester c'est d'une manière ou d'une autre, dire qu'on est d'accord. Ce qui ne veut pas encore dire que manifester sera suivi d'une quelconque transformation sociale...*

**Il existe aujourd'hui d'autres manières de (se) manifester...**

*Il existe en effet de nouvelles possibilités de mobilisation collective : par exemple les pétitions sur internet... Mais elles, ne sont pas visibles ; le pouvoir politique, le pouvoir économique peuvent très bien les ignorer complètement.*

**Contre-argument classique : grèves et manifs compliquent beaucoup la vie des citoyens et peu celle des dirigeants...**

*On peut comprendre, naturellement, que tout un chacun soit profondément ennuyé par des transports en commun à l'arrêt, par exemple. Maintenant, à partir du moment où chacun, individuellement, manifeste le désagrément qu'il peut connaître en subissant les conséquences de la défense de droits par autrui, chacun se renferme dans sa propre sphère individuelle. L'individualisation des conditions fait que les luttes et les causes de luttes ne sont plus partagées. On n'essaye plus de voir en quoi les droits défendus par autrui ont (ou auront demain) à voir avec les miens. Renvoyer ce genre d'actions au seul encombrement que cela peut représenter pour le public, c'est faire le jeu de ceux qui, aujourd'hui, ont toute la latitude d'organiser le monde comme bon leur semble...*

WILLIAM BOURTON